

Fontainebleau, le 1<sup>er</sup> février 2021

Madame, Monsieur,

L'association « Les Amis du château de Fontainebleau », reconnue d'utilité publique, regroupe à ce jour près de 1 000 adhérents. Elle est administrée par un conseil d'administration et un Bureau dont tous les membres sont bénévoles. Elle poursuit plusieurs objectifs :

-mieux faire connaître l'histoire et le patrimoine artistique du château de Fontainebleau, de ses jardins et de son parc, inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO.

-apporter son concours à l'établissement public du château de Fontainebleau dans l'organisation de manifestations et la conduite d'activités pédagogiques au profit des jeunes.

-conduire des actions de mécénat contribuant à l'enrichissement des collections par des acquisitions et des restaurations du patrimoine architectural et décoratif du château et de ses œuvres d'art.

**Nous serions très heureux de vous compter parmi nos membres. Vous manifesteriez ainsi votre intérêt pour le patrimoine exceptionnel que constituent le château et le domaine de Fontainebleau et apporteriez votre contribution aux nombreuses actions que conduisent les Amis du château.**

Votre carte d'adhérent vous permettra de bénéficier de :

-de l'entrée gratuite au château toute l'année, sans passer en caisse,

-de l'accès à des visites au château, à Paris et en province sous la conduite de spécialistes, à des voyages culturels, à des conférences, et actuellement des visioconférences,

-de publications périodiques (lettres d'information, bulletin semestriel, flash info),

-d'une invitation aux expositions temporaires du château le jour de leur inauguration,

-d'une remise de 5% à la boutique du château,

-d'un tarif préférentiel aux concerts des Ecoles d'art américaines.

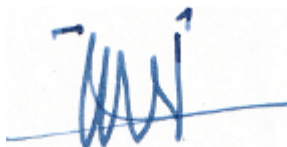
Si vous choisissez d'être membre bienfaiteur ou donateur, vous bénéficierez également d'une invitation au cocktail de chaque nouvelle exposition au château et de visites Privilège.

La cotisation de base est de 35 € (solo) ou de 55 € en couple (duo), au minimum de 110 € pour un membre bienfaiteur et de 160 € pour un couple bienfaiteur, 20 € pour un mineur ou un étudiant, à partir de 160 € pour une personne morale. Vous pouvez adhérer soit par une transaction sécurisée en allant sur la page « Adhésion-don » de notre site Internet [www.amischateaufontainebleau.org](http://www.amischateaufontainebleau.org) , soit en envoyant par voie postale ou en apportant un chèque au pavillon des Vitriers, dans la cour d'honneur du château (cf. adresse ci-dessous). Notre permanence est actuellement ouverte le vendredi matin de 10 h à midi et le sera, dès la réouverture du château, les lundis, mercredis et jeudis de 14 h à 17 h et les vendredis de 10 h à 13 h.

Je vous invite également à consulter régulièrement notre page Facebook et notre site Internet, ce qui vous permettra d'être informés de nos différentes activités et des actualités du château.

En espérant avoir le plaisir de vous accueillir prochainement, je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les meilleurs et les plus cordiaux.

Le Président



Gérard TENDRON